

Oct. 1<sup>er</sup> — Le Syndicat prend pour titre:  
" Syndicat des Commissionnés et Professionnels  
" de la Manufacture Nationale d'armes de  
" Châtellerault".

Oct. 2 — Son siège est à la Mairie de  
Châtellerault.

Oct. 5 — Le Syndicat se compose exclusivement  
de Commissionnés et Professionnels de la Manufacture  
d'armes de Châtellerault qui auront, au préalable,  
acquitté un droit d'entrée de 0<sup>f</sup>, 50.

Mises aux voix, ces diverses modifications  
sont adoptées à l'unanimité, moins une voix.

Le Secrétaire,  
Lambert

Le Président,  
Crummey